



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-  
LA-SAINTE-BAUME

Procès-verbal  
Conseil Municipal

Séance du 26 mars 2024

Date de la convocation : 20 mars 2024

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Absents</i>
33	28	5	0

L'an deux-mille-vingt-quatre

Et le vingt-six mars à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

**Présents** : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Malaury TORRES, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Oliver BARRAU, Hélène HENRI, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

**Pouvoirs :**

Nicolas LIGIER	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Renaud PIOLINE	donne pouvoir à	Pascal SIMONETTI
Nathalie FRAZAO	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Oliver BARRAU

En mémoire de Monsieur Horace LANFRANCHI, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à respecter une minute de silence.

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Horace LANFRANCHI.

Monsieur Christophe AUBERT est désigné secrétaire de séance.

**Procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2024** : Le conseil municipal en prend acte.

### **Intervention de Madame Hélène NICOLAS**

Je suis satisfaite que ce conseil municipal se passe dans ce lieu, dans la salle des fêtes et à cette heure. C'est dommage qu'il ait fallu intervenir auprès du sous-préfet, du préfet et d'autres organismes pour en arriver là. Au moins, nous sommes là. Cependant, la prochaine étape, puisque c'est quand même insuffisant ; il serait nécessaire qu'une retransmission audiovisuelle soit prévue pour les prochains conseils municipaux, pour les personnes ne pouvant pas se déplacer pour différentes raisons. Je vous remercie.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Je n'ai pas compris, une retranscription ?

### **Intervention de Madame Hélène NICOLAS**

Une retransmission audiovisuelle.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Nous n'avons pas les moyens, aujourd'hui, pour faire des retransmissions en direct du conseil municipal.

### **Intervention de Madame Hélène NICOLAS**

La première étape, c'est déjà cette salle là où tout le monde peut effectivement accéder et l'horaire qui permet que tout le monde soit là, que le maximum d'élus soit là. La prochaine étape sera effectivement la retransmission audiovisuelle, merci.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

J'aurais une question sur l'ordre du jour. M. le maire, on vous a demandé par mail du 20 février et 21 février d'inscrire deux délibérations à l'ordre du jour du conseil ; je ne les vois toujours pas à l'ordre du jour. Vous savez que lorsque plus d'un tiers des conseillers demande l'inscription de délibération et la tenue du conseil, vous êtes obligé de vous y conformer, sans avoir un jugement d'opportunité sur les délibérations en question. Donc, est-ce qu'on peut me répondre pourquoi ?

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Madame GARELLO, vous avez consulté votre ami le Sous-Préfet.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Mon ami le sous-préfet, je ne peux pas vous laisser dire cela.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

J'ai consulté le contrôle de légalité. De l'appréciation souveraine du juge administratif, à défaut d'un délai fixé par le règlement intérieur, le maire peut faire usage de son pouvoir discrétionnaire pour autoriser ou refuser l'inscription à l'ordre du jour d'une proposition de motion déposée par des conseillers municipaux. Alors, si je n'ai pas mis ces deux points demandés à l'ordre du jour, c'est pour deux raisons.

Le premier est une délibération relative à une demande de ratification d'une convention avec l'Office du Tourisme pour mettre à sa disposition la Croisée des Arts. Elle n'a plus aucun intérêt car l'OIT nous a fait savoir officiellement qu'il allait s'installer dans la rue de la République ; donc il n'y a plus aucun intérêt que je vous mette à l'ordre du jour un projet de délibération pour accepter qu'il s'y mette.

Le second point c'est une demande de motion, pour le maintien de la Commune dans la communauté d'Agglomération de la Provence Verte, étant actuellement en discussion avec précisément le représentant de l'État, c'est-à-dire Monsieur le Préfet ; cette motion n'a non plus à

être débattue et votée aujourd'hui. Ce sujet sera à l'ordre du jour, seulement, lorsque nous aurons le retour du représentant de l'État et tous les éléments pour éclairer l'assemblée.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Monsieur le maire, on vous a demandé de convoquer le conseil. La réponse que vous me lisez concerne l'inscription à l'ordre du jour. La demande, elle, consistait à convoquer le conseil.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Madame GARELLO, si on n'a rien fait de bien vous irez voir le Sous-Préfet, je n'en doute pas.

### **30 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR L'EXERCICE 2024**

#### **Intervention de Monsieur Claude BETRANCOURT**

Nous allons avoir largement le temps de décrire le budget primitif tout à l'heure. Là, il s'agit essentiellement de voter les taux des impôts directs locaux pour l'exercice 2024. Il faut savoir que les bases cette année ont été revalorisées de plus 3,9 % et que nous avons un prévisionnel estimé 2024 qui s'inscrit comme suit : une taxe d'habitation globale qui serait donc à 14,85 % avec 335 818.7 € de recette, une taxe sur le foncier bâti qui resterait de toute façon avec le taux du département à 38,66 pour une somme estimée à 9 000 004 et une taxe sur le foncier non bâti de 94,96 % pour un montant de 206,443 €. Le tout fait un peu moins de 10 000 000, pardon 9 000 997 €. Ce qu'il faut retenir en vérité, c'est que nous proposons de ne rien augmenter. C'est-à-dire de laisser, comme depuis qu'on est arrivés, les taux en l'état et de n'augmenter aucune taxe.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Globalement, notre budget suit la trajectoire que nous avons prévue mais on a été victime cette année de deux événements qui l'ont lourdement impacté : l'EHPAD nous coûte, pour cette année, l'année prochaine et dans 2 ans aussi, 300 000 € par an. Ce n'est pas une dépense qu'on avait impactée. Une partie parce que nous allons être obligés de différer des montants que l'EHPAD devait verser et ne verse pas et l'autre partie pour passer en non-valeur. C'est-à-dire que l'on va accepter une dette qui ne sera jamais recouvrée par la commune puisque l'EHPAD n'est pas en mesure de la payer. Donc, le tout vient impacter notre budget cette année de 300 000 €.

Le deuxième élément, c'est l'incendie de l'école Jean Moulin qui nous a coûté 600 000 €. On sait, aujourd'hui que les assurances vont nous rembourser 240 000 €. Donc, il nous reste 360 000 €. L'ensemble des deux opérations fait 660 000 € qui ne rentreront pas dans les caisses de la commune. Et donc il a été difficile dans ces conditions de préparer le budget.

On s'est dit pendant un temps, qu'il fallait qu'on augmente les impôts, les taxes foncières. Il n'y a plus que deux impôts aujourd'hui qui rentrent dans les caisses de la commune puisque la taxe d'habitation a été supprimée. Tout ce que paient les entreprises va à l'agglomération. Donc, il rentre dans les caisses de la commune seulement la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, grosso modo le produit est de 10 millions. Cela veut dire que pour 1 % d'augmentation de ces deux taux cela fait 100 000 €. Donc, si on veut couvrir 300 000 €, il faut augmenter de 3 % les taux. À un moment donné, c'est ce qu'on avait imaginé, on avait fait une simulation il y a deux ou trois mois en augmentant les taux de 3 %. Compte tenu de la conjoncture nationale et de la difficulté que rencontre un bon nombre de nos concitoyens, on a décidé de ne pas augmenter les taux. Mais cela ne peut pas être qu'un vœu pieu, encore faut-il trouver les 300 000 € autrement. C'est la raison pour laquelle, on a été obligés de reprendre tout le fonctionnement des services pour arriver à passer avec 300 000 € de moins, sachant qu'en cours d'année on aura, probablement et on l'espère, des rentrées d'argent qui ont été plus ou moins engagées mais qu'on ne peut pas mettre au budget car on n'a pas de notification précise.

Lorsque tout de suite après l'incendie de l'école Jean Moulin, le vice-président de la Région est venu à Saint-Maximin, il nous a dit « on va vous aider à hauteur de 200 000 € ». Mais pour que ces 200 000 € soit versés, il fallait qu'on soit en mesure de fournir à la région le coût total, c'est-à-dire le coût de réfection des deux classes qui avaient brûlé, mais également la location des algécos. Le tout maintenant est 600 000. Il fallait que l'on donne aussi le montant que les assurances nous remboursent donc on l'a maintenant et c'est à peu près 240 000 €. Donc, on sait que l'impact direct qui reste à charge de la commune après remboursement est de 360 000. On a fait partir la demande à la Région qui va l'instruire et va voter. À ce moment-là, on peut espérer avoir les 200 000 € que François DE CANSON nous avait promis lors de sa venue à Saint-Maximin, le lendemain de l'incendie.

Il y a d'autres recettes aussi qui sont attendues, mais, du fait qu'elles ne sont pas notifiées, car elles ne sont pas certaines et donc on ne peut les inscrire en recette. Néanmoins on a travaillé avec la Direction générale des Finances Publiques Messieurs COMBLE et GOMEZ qui sont les deux référents pour notre secteur, on est arrivé à construire un budget qui est en parfait équilibre avec les deux taux de foncier : le bâti et le non bâti qui sont inchangés depuis l'an dernier. C'est le cas depuis le début du mandat et c'est ce qu'on vous demande de voter aujourd'hui

#### **Intervention de Madame Mireille BOEUF**

Oui, nous notons effectivement que les taux restent au même niveau que ceux de l'année dernière, qu'ils ne baissent pas, mais qu'ils n'augmentent pas puisque l'année dernière ils ont failli baisser. Cependant, il faut quand même faire remarquer qu'une augmentation aura bien lieu puisqu'il y a une augmentation des recettes de la commune, puisque les bases fixées par l'État, augmentent de 3,9 %, ce qui permet quand même d'avoir un delta supplémentaire d'à peu près 480 000 €. Donc ne disons pas qu'il n'y a pas de revenus supplémentaires. À ce niveau-là, ce n'est pas votre fait, c'est le fait de l'État mais c'est à constater.

#### **Intervention Monsieur le Maire**

Pour être clair, il n'y a pas de revenus supplémentaires. Nous sommes dans la même situation que les familles. Tout a augmenté : le montant de la facture d'électricité pour la commune a augmenté dans des proportions importantes, les salaires ont augmenté parce que la valeur du point a changé, le coût de la nourriture dans les cantines a augmenté et si la valeur des bases change, c'est uniquement pour compenser l'inflation mécanique. Parce que si les bases ne changeaient pas, cela voudrait dire que les recettes auraient chaque année les recettes qui augmentent, avec l'inflation surtout depuis 2 ans ou l'inflation est particulièrement élevée, et en même temps on aurait pas de recette donc l'augmentation des bases ce n'est pas pour que les communes aient plus de revenus, ce n'est pas pour qu'elles fassent plus de choses, c'est pour qu'elles arrivent au moins à couvrir l'inflation et ce n'est pas toujours le cas.

#### **Intervention de Madame Mireille BOEUF**

Donc ce n'est pas en baisse.

#### **Intervention Monsieur le Maire**

Il est expliqué ce qu'il en est je ne dis pas qu'il faut dire ou pas.

#### **Intervention de Madame Mireille BOEUF**

J'ai dit ce qu'il en était.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Je rejoins ce qui a été dit. Si les taux n'augmentent pas, cela ne veut pas dire que les Saint-Maximinois ne vont pas payer plus d'impôts donc il faut que ce soit très clair. Ce coefficient d'augmentation des bases n'est certes pas fixé par la mairie, il est fixé par le Parlement dans la loi

de finances mais il conduit à une augmentation de ce que paye le contribuable inévitablement chaque année. Pour 2023, ce coefficient d'augmentation a été de 7,1 % alors que l'inflation était de 4,9 points. Donc, plus que l'inflation, monsieur DECANIS, et pour cette année 2024 le coefficient d'augmentation des bases est de 3,9 %. Alors je me suis amusée à regarder ce que cela faisait comme recette supplémentaire depuis le début de votre mandat. On a depuis 2020 une augmentation de 20 % de ce qui rentre dans les caisses de la commune par les impôts soit 2,3 millions d'euros de plus que ce que vous aviez en début de mandat et vous avez donc aujourd'hui presque 12 millions de recettes fiscales par an. Donc, c'est intéressant aussi de regarder l'évolution des différents impôts : si par exemple, les droits de publicité foncière que la commune perçoit quand les biens sont vendus a baissé suite au gel des permis de construire, d'autres taxes ont littéralement explosées. Par exemple, les droits de place sont augmentés de 187 % depuis que vous êtes élu et la taxe locale sur la publicité extérieure a augmenté de 164 %. Là, on parle bien d'augmentations qui sont dues à une augmentation des taux de la commune et non pas d'une évolution nationale.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

C'est extraordinaire parce que quand je vous écoute, j'ai l'impression que vous enfoncez les portes ouvertes.

Depuis 30 ans dans la commune de Saint-Maximin, je dis depuis 30 ans puisque j'ai été élu pour la première fois en 1989 ; Je n'ai jamais vu un vote où on baisse les taux des taxes foncières. Moi, ou tous mes prédécesseurs depuis 30 ans je n'ai jamais vu l'état qui baisse non plus les bases donc chaque année et bien au gré de l'inflation, les bases augmentent plus ou moins et l'an dernier. Mais, effectivement on a eu beaucoup d'inflation et pas que l'inflation parce qu'on a eu aussi à couvrir toutes les charges dues au COVID. À un moment donné, on nous a donné une prime de 190000 € (c'était vers le mois de mars pour compenser : on appelait cela le parachute fiscal ou je ne sais pas comment pour compenser les hausses dues au COVID). Et ce qui s'est passé, c'est qu'au mois de novembre, on nous a demandé de rembourser donc en fait, le COVID n'a pas été du tout couvert et donc on essaie de faire au mieux avec les recettes qu'on a.

Moi, je n'ai pas de voiture de fonction, je n'ai pas de chauffeur et quand je vais à Brignoles, à Toulon ou ailleurs, je paie mon essence et quand je vais au restaurant, je paie également la note. Si on faisait une étude peut-être que l'on serait étonnés de voir ce qui se passe dans beaucoup d'endroits, je vous dis cela pour vous dire qu'aujourd'hui, rogner plus les dépenses c'est difficilement envisageable. On a des services où on n'a pas remplacé les chefs de service qui partaient, tout simplement, parce qu'on veut faire un peu d'économie. Si, on veut passer sans augmentation d'impôts, on ne peut pas réduire plus les dépenses que ce qu'on fait aujourd'hui. Voilà la situation, on n'a pas une situation financière florissante. On a à Saint-Maximin 30 % de moins de recettes que la moyenne des communes de la même strate en France et donc on est obligés de faire pour le mieux. Il faut que nos concitoyens comprennent qu'on est obligés de faire la même chose avec 30 % de moins et la question que je pose est : Comment peut-on faire pour revenir au niveau zéro, c'est-à-dire récupérer ces 30 % ? Cela pourrait faire l'objet d'un débat extrêmement intéressant même si, il n'a pas lieu aujourd'hui. Mais, un jour ou l'autre, ce serait vraiment intéressant de savoir ce qu'il faut mettre en œuvre pour arriver à revenir à un niveau correct, c'est-à-dire pour assurer le même service à nos concitoyens que le font des communes de la même strate.

### **Intervention de Madame Mireille BOEUF**

Une dernière précision : l'augmentation des bases par l'Etat vous rapportera 480 000 euros de plus en 2024 par rapport à 2023.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Bien sûr, en regard, il faut mettre combien coûtera de plus l'électricité.

### Intervention de Madame Mireille BŒUF

Oui mais bien sûr. Vous faites une démonstration de budget très serré mais vous avez quand même des rentrées qui sont supplémentaires aussi.

### Intervention de Monsieur le Maire

Mais madame BOEUF, il me semble que vous ne comprenez pas. Il faut quand même être clair pour tout le monde : l'augmentation des bases couvre l'augmentation du coût de la vie, couvre l'augmentation du carburant, couvre l'augmentation de l'électricité, couvre l'augmentation des fournitures. Mais cette année, on a on a deux éléments exceptionnels en plus à couvrir qui sont 300 000 € pour l'EHPAD et 360 000 € pour l'école et ceux-là ne sont pas couverts par les bases donc il fallait bien qu'on trouve une solution voilà ce que j'expliquais.

*Monsieur le Maire demande au conseil municipal :*

*- de l'autoriser à fixer les taux des taxes directes locales comme suit :*

<i>Taxe d'habitation (TH)</i>	<i>14,85 %</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)</i>	<i>38,66 %</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)</i>	<i>94,96 %</i>

*- de l'autoriser à compléter et signer l'état 1259*

*- de notifier cette décision aux services préfectoraux*

*- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.*

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents*

*- AUTORISE Monsieur le Maire à fixer les taux des taxes directes locales comme suit :*

<i>Taxe d'habitation (TH)</i>	<i>14,85 %</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)</i>	<i>38,66 %</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)</i>	<i>94,96 %</i>

*- AUTORISE Monsieur le Maire à compléter et signer l'état 1259*

*- NOTIFIE cette décision aux services préfectoraux*

*- TRANSMET l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

## 31 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

### Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Monsieur le Maire adjoint aux finances, je ne peux peut-être qu'en désaccord avec vous sur le terme de prudence que vous utilisez. Une fois de plus, je regrette notre manque de délibération sur le compte administratif de 2023 avant d'aborder le budget 2024. Les données comptables déjà disponibles et intégrées auraient permis une analyse précise et fondée de notre situation financière pour mieux orienter nos décisions pour l'année à venir. Notre incapacité à le faire nous laisse avec des informations partielles et insuffisantes avec un résultat cumulé tous exercices confondus au 31 décembre 2023 de 773 000 € pour une ville de 18 000 habitants. Nous devrions sérieusement nous interroger sur notre capacité à répondre, non seulement, aux imprévus, mais aussi, aux besoins essentiels de notre commune. Cette interrogation est d'autant plus pertinente face à une trésorerie qui peine à couvrir aux engagements malgré une ligne de trésorerie de 1 million d'euros et un emprunt relais de 1.100.000 € contracté en juillet 2023. Le fait que, malgré cette « bouffée d'oxygène » financière de 2.100.000 €, notre ville a connu d'importants retards de paiement, 2023 accumulant 99869 € d'intérêts moratoires, est alarmant. Cela équivaut à un retard d'un an pour une dette de 850 000 € ou de 3 mois pour une dette de 340 000 € à un taux d'intérêt moratoire moyen de 11,8 % en 2023.

De plus, le transfert de la compétence ou à la fin 2019 a donné lieu à un tour de passe financier, un tour de passe-passe illégal comme j'avais déjà souligné, l'intégration de 1.115.550,89€ dans la comptabilité générale de la commune de manière à embellir artificiellement nos résultats financiers, sans respecter l'obligation légale de transférer simultanément le résultat financier à la CPAV. Aujourd'hui, compte tenu des 500 000 € versés à la comité d'agglomération, du remboursement à l'Agence de l'eau des subventions indues pour 87 947 € prévu en reste à réaliser et du versement de 56 000 € à la comité d'agglomération prévu à votre budget 2024 ; il reste aujourd'hui une dette non provisionnée de 472 603,89 € liée à ce transfert. Une omission qui questionne sur la sincérité de votre budget pour ce qui est de la subdélégation de l'eau en 2020 qui a entraîné un excédent de 1.161.184,89€. Le même mécanisme a été mis en œuvre. Tous les élus le savent, le budget doit être voté en équilibre : pas seulement équilibré en apparence mais aussi, équilibré réellement. Le Conseil d'État, lors d'une décision du 4 juin 2007 a redit que la délibération approuvant un budget en équilibre apparent mais en déséquilibre réel était illégal. La cour régionale de Haute-Normandie a précisé que cette absence d'équilibre réel peut-être due également à la non intégration au budget de dépense obligatoire que, celle-ci soit exigible du fait de la loi ou qu'elle résulte d'une dette exigible. L'examen de la sincérité d'évaluation budgétaire peut-être conduite à reconstituer l'intégralité de ces dépenses et reprendre ainsi les reports d'exercices antérieurs, dès lors qu'ils correspondent à des engagements juridiques qui devront nécessairement donner lieu à un paiement.

Je le redis, aux collègues qui s'appêtent à voter, un budget approuvé en déséquilibre réel comme le montre notre situation est illégal. Ignorer des dépenses obligatoires ou des dettes exigibles pour cet équilibre va l'encontre des principes fondamentaux de gestion publique responsables.

En conséquent, je ne peux approuver ce budget. Voter en faveur de ce budget, nous tous serions complices d'une gestion à la fois illégale et imprudente. C'est en contradiction avec les principes éthiques et je sais que c'est aussi en contradiction avec les vôtres. J'appelle tous mes collègues élus à voter contre et je demande donc la présentation d'un nouveau projet de budget qui reflète l'ensemble des charges pesant sur notre commune et qui respecte conformément la loi : un équilibre réel.

### Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur PICH ce budget, nous y travaillons dessus à peu près toute l'année. Régulièrement, avec les deux inspecteurs de la Direction Générale des Finances Publiques et à chaque fois qu'il tombe des mauvaises nouvelles, parce qu'il n'y en a pas beaucoup de bonnes en ce moment, on fait venir monsieur COMBLE et on dit « voilà, comment peut-on faire ? » « Est-ce qu'il va falloir monter les



impôts prochains et comment peut-on faire ? ». On se met ensemble sur le budget, on regarde l'ensemble des coûts, on regarde comment on peut l'organiser et ce budget on l'a construit ensemble alors, vous pouvez lui trouver tous les défauts mais on ne peut quand même pas prétendre que la Direction Générale des Finances Publiques construit un budget illégal. Je vous propose, puisque vous en êtes si persuadé, de l'attaquer au tribunal comme vous l'avez déjà fait pour d'autres choses. Mais faites attention quand vous perdez cela peut vous coûter cher. Donc attaquez le budget au tribunal et puis on verra bien ce que vous dira le tribunal sur l'illégalité de notre budget.

### **Intervention de Madame Mireille BOEUF**

Je voulais simplement dire que votre lecture des indicateurs économiques de notre ville me fait penser à la vision d'un daltonien qui verrait les voyants économiques de notre ville au vert alors qu'ils sont tous au rouge écarlate. En effet, alors que nos recettes diminuent de 100 000 €, nos dépenses sur les dépenses sur les recettes réelles et dépenses réelles, nos dépenses quant à elles, bondissent de 600 000 €. Cette dégradation de nos finances n'est pas imputable à des facteurs externes tels que l'inflation, le point d'indice quelconque bouc émissaire. Non la principale cause de cette augmentation est claire, c'est 415 000 €, c'est le tiers de cette hausse qui provient des intérêts de la dette et des emprunts contractés sous votre mandature. Pour répéter souvent que notre commun manque de moyens, qu'elle est pauvre, ceci ne date pas d'aujourd'hui cela fait longtemps qu'elle est pauvre. Pourtant, vous avez choisi d'endetter Saint-Maximin pour un projet de stade qui ne bénéficiera qu'à une infime partie de notre riche tissu associatif, servant deux ou trois associations sur plus d'une cinquantaine et qui se trouvent à régler la facture.

Mais, en premier lieu, nos associations déjà confrontées à l'inflation, vont devoir opérer avec moins de moyens. Ceci est particulièrement vrai pour quelques-unes d'ailleurs qui ont une vocation solidaire : l'Age d'or, l'Amicale du Comité Communal des feux de forêt mais aussi pour une association qui s'occupe des commerçants et des artisans de notre ville et qui voit sa subvention divisée tout simplement par deux pour donner la moitié de ce qu'elle percevait à une nouvelle association qui a moins d'un an d'existence. Je ne sais pas si elle a vraiment droit à une subvention d'ailleurs cette association tantôt sociale. C'est un peu là une aberration économique et sociale flagrante, toujours la même opacité pour les associations du secteur dont le budget est noyé dans celui du CCAS qui lui-même diminue car amputé de la subvention de feu notre centre social et culturel qui représentait un pilier pour Saint-Maximin, qui générait un chiffre d'affaire de 800 000 € et ne coûtait à la commune via sa subvention que 96 000 €. Vous avez cruellement refusé de vous engager pour cette institution essentielle, ce qui a conduit à sa fermeture et aujourd'hui avec une aisance assez déconcertante, vous inscrivez en contrat de prestation 239 000 € soit plus du double de la subvention du centre social uniquement pour financer le coût des accueils de loisirs. Donc, nous dépensons 140 000 € supplémentaires pour l'accueil de loisirs en oubliant que le centre social, lui, assurait avec 96 000 € bien d'autres services pour les familles. Ce tour de passe-passe budgétaire est assez sidérant. La politique Monsieur le Maire requiert effectivement de savoir additionner mais vous, après avoir montré que vous excelliez dans la division, vous rayonnez désormais dans l'art de la soustraction et ce, bien sûr, au détriment de notre ville et de tous ses habitants car la réalité c'est que tous les habitants de Saint-Maximin vont payer le prix de cette gestion. En réduisant de 1 000 003 les virements à la section d'investissement vous atteignez un niveau historiquement bas d'investissement pour notre ville. Réhabilitation du centre-ville, maintenance des bâtiments, des infrastructures, équipements essentiels pour nos services, pour nos écoles, tout cela passera à la trappe à cause de votre projet. Nous en revenons toujours au même pharaonique stade.

J'invite tous mes collègues élus à réfléchir aux conséquences à long terme de leur vote notamment concernant trois aspects particulièrement préoccupants de ce budget qui illustre le manque de vision et de responsabilité dans sa conception.

Premièrement l'insincérité, monsieur PICH vient de le rappeler. Ce budget, omet des inscriptions cruciales masquant la réalité de notre situation financière. Rien concernant notre dette envers la



Communauté d'Agglomération de la Provence Verte puisque nous devons toujours une partie de ces reversements. Comment pouvons-nous débattre, comment pouvons-nous décider pour l'avenir de notre commune sans une image fidèle de son état réel ?

Deuxièmement, l'irresponsabilité : le coût de l'emprunt et des intérêts moratoires est une charge lourde, cela vient d'être rappelé aussi, une épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes. En choisissant de financer des projets pharaoniques par l'endettement, nous hypothéquons l'avenir de Saint-Maximin. Chaque euro en intérêt est un euro en moins pour nos services, pour nos écoles, pour notre sécurité.

Troisièmement, et c'est peut-être le plus grave, l'absence de solidarité de ce budget, tant pour les actions sociales que pour le soutien aux associations. Vous réduisez la voilure, vous affaiblissez le cœur battant de Saint-Maximin en pénalisant ceux qui œuvrent dans les domaines de la culture, du sport, du lien social, surtout nos citoyens. Les pénaliser, c'est pénaliser l'ensemble de notre ville. Nous sommes profondément convaincus que ces choix budgétaires ne sont pas à la hauteur des enjeux auxquels notre commune est confrontée. Ils révèlent une absence flagrante de prévoyance, de sincérité et surtout de solidarité. Nous voterons donc contre votre budget, non pas par opposition systématique comme vous pourriez le croire mais parce qu'il reflète une vision et surtout des choix que nous ne pouvons soutenir pour le bien de tous les saint Maximinois.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Madame BOEUF personne ne pourrait croire que vous vous opposez de façon systématique.

Je voudrais quand même répondre. Quelques points concernant les intérêts de la dette : le parc des sports c'est un prêt de 6 millions d'euros. Il nous coûte cette année, je dis cette année parce que la première année il coûtait moins cher sur les tableaux d'amortissement. Il y a une partie qui est indexée sur le taux du livret de Caisse d'Epargne, cette année nous coûte en tout et pour tout 62 000 € d'intérêt et il nous coûte 156 000 € de capital. Cela veut dire qu'il nous coûte sur l'année pleine 218 000 € exactement. Voilà le coût du Parc des Sports sur cette année et bien sûr qu'ils sont encore sur l'année prochaine puisque c'est un emprunt avec un taux d'amortissement. Les intérêts de la dette augmentaient beaucoup plus, on s'est retrouvé dans une situation compliquée car on n'avait pas prévu, on a vendu un terrain 1 100 000 à GGL promoteur à côté de Leï Garrus. J'ai signé ce terrain chez le notaire mais il y avait une clause suspensive : c'est le versement du montant du produit de la vente, lorsque les permis de construire seraient délivrés. Entre-temps, le préfet a pris un arrêté nous interdisant d'augmenter les effluents à la station d'épuration ce qui rendait impossible tout permis de construire raccordé à l'assainissement collectif et donc, de ce fait, 1 100 000 sont en suspens et cela nous a amené à contracter un prêt intercalaire en attendant de pouvoir percevoir le produit de la vente et forcément là il n'y a que de l'intérêt parce qu'il n'y a pas d'amortissement et donc cela augmente de beaucoup l'intérêt de la dette pour cette année.

J'ai rencontré Monsieur le Préfet à ce sujet et j'espère qu'on va pouvoir trouver une solution rapidement pour pouvoir vendre ce terrain, encaisser les 1 100 000 et solder définitivement ce prêt. Vous avez dit qu'il y a bien longtemps que la commune n'a pas les recettes qu'elle devrait avoir. Et bien je le déplore, moi, j'étais dans l'opposition et je disais déjà qu'il n'est pas normal que la commune ait 30 % de moins que la moyenne des communes de même strate. Je le disais et je l'ai écrit au moment où on votait les budgets, je disais ce n'est pas normal, notre problème n'est pas un problème de dépense, c'est un problème de recettes. Comment expliquer qu'une commune comme Saint-Maximin ait 30 % de moins de recettes ? Alors, on aurait pu dire à une époque et c'est ce qu'on disait il y a 30 ans : il faut amener de l'économie. Il faut des zones économiques pour produire des richesses, pour produire des taxes professionnelles, à l'époque qui maintenant ont été remplacé par des CFE, par la taxe commerciale. Aujourd'hui ce n'est plus vrai, toute la fiscalité professionnelle à 100 % entre dans les caisses de l'agglo même, si on remplissait la plaine d'entreprises cela n'apporterait pas un centime de plus dans les caisses de la commune. Donc on ne peut plus jouer sur ce levier-là. Ce que je disais tout à l'heure, c'est qu'effectivement, il y a très longtemps qu'on est dans une situation où petit à petit, l'écart est de plus en plus important entre

Saint-Maximin et la moyenne des communes de la même strate. On peut le déplorer et il faudrait véritablement et là, cela serait le rôle d'élus raisonnables, d'essayer de trouver quelles sont les pistes, les solutions pour qu'on ait un niveau de recette un peu plus conforme à 18 150 habitants que nous avons.

Vous nous avez parlé des associations. Alors, ce qu'on a fait, comme chaque année, on étudie les dossiers qui nous sont transmis par l'ensemble des associations. C'est le Service sport et association qui le fait mais on fixe une ligne générale et ce qu'on avait dit cette année, on ne voulait pas que les associations soit impactées donc on est restés globalement sur le même niveau que l'an dernier et la seule chose qui a été modifiée c'est à l'intérieur de l'enveloppe, mais globalement, on est sur le même reversement que celui de l'an dernier. Ensuite, vous avez parlé du centre social et culturel Bidouré. On avait inscrit 96 000 €, je crois de mémoire ou pas loin de cela au budget, ce qu'on a retiré c'est ce que la CAF ne nous a pas versé pour le centre social mais directement au centre social. Donc il y avait un montant que l'on n'a pas perçu donc on ne pouvait pas le reverser donc on a enlevé quelque chose comme 3 500 € qui correspondait à la prestation des vacances de la Toussaint pour le centre social. Sinon, on a versé la totalité qu'on s'était engagé à verser. J'ai fait des réunions avec les employés du centre social qui ne l'ont pas contesté, le directeur de la CAF ne le conteste en rien non plus. En revanche, il y a une gestion hasardeuse qui a été faite par le centre social et culturel Bidouré du personnel, notamment avec des ruptures de contrats conventionnés avec d'autres personnes qu'on a embauchées à des niveaux un peu plus élevés qui ont fait que les comptes sont tarés dans le rouge. Puis, on me dit qu'il manque 200 000 € de fonctionnement et qu'il faudrait que je leur garantisse un prêt de 200 000 € de fonctionnement. Ce que j'ai refusé de faire après avoir consulté la Direction des Finances Publiques qui m'a dit « surtout ne vous amusez pas à garantir des prêts de fonctionnement parce que cela peut être très dangereux, si l'association met la clé sous la porte, c'est vous qui devez régler 200 000 € et là vous n'avez pas de durée ». Voilà pourquoi le centre social s'est retrouvé en difficulté, est en liquidation. On est en train de travailler avec la CAF pour le remplacer et on a rencontré aussi les agents qui, aujourd'hui, ont été mis au chômage après la liquidation. On récupère le bâtiment et on est en train de regarder comment on va mettre en place le plus rapidement possible, notamment l'accueil pour les ados et un certain nombre de services que l'on va développer le plus vite possible.

Tout le monde dit que le niveau d'investissement est bas et c'est vrai cette année, mais si on fait un bilan depuis 2020 jusqu'à aujourd'hui, moi je vous garantis qu'on n'a jamais autant investi à Saint-Maximin que durant ces 4 années. Il suffit de prendre la calculette et faire les additions : vous prenez toutes les années depuis 20 ans et vous regardez combien on a pu investir sur Saint-Maximin ces dernières années et vous verrez qu'on n'a jamais autant investi. En ce qui concerne le budget d'investissement de cette année 2024, si effectivement il est relativement réduit, c'est parce que je n'ai voulu prendre aucun risque. Nous ajouterons les opérations d'investissement au fur et à mesure que les notifications de subventions seront arrivées, notamment de la région du département ou d'ailleurs. Lorsqu'on aura des subventions et bien on prendra une décision modificative, c'est-à-dire que c'est une correction du budget ou plutôt un complément au budget où l'on met le montant en dépense et le montant en recette qu'on a en face.

Je n'ai pas voulu tant que les notifications n'étaient pas arrivées, c'est-à-dire tant qu'on était pas assurés d'avoir les recettes, je ne voulais pas qu'on mette les dépenses voilà pourquoi le niveau d'investissement est relativement bas par rapport aux autres années. Malgré cela, sur les 4 années je vous garantis qu'il est beaucoup plus élevé qu'il a été auparavant et enfin par rapport à la CAPV il nous reste pour l'eau 600 000 € à reverser d'excédent que l'on n'a pas à reverser à la Régie des eaux de la Provence Verte.

Oui Monsieur PICH vous pouvez vous toucher la tête, vous pouvez la tourner dans tous les sens, c'est la direction générale des finances publiques qui est venue nous voir il n'y a pas longtemps et on nous dit il y a 300 000 € qui ne seront jamais recouverts, 300 000 € de 2020. Donc Monsieur COMBLE nous dit qu'il faut les déduire de l'excédent puisque vous avez 300 000 € en moins que vous n'avez pas à reverser donc on passe de 600 à 300. Ensuite, il y a 83 000 € qui sont des

subventions qu'on a encaissées pour des travaux qui n'ont jamais été réalisés bien avant qu'on arrive, donc en fait, la dette est ramenée aujourd'hui à 217 000 € pour arriver à équilibrer parfaitement. Je n'invente pas, c'est le service des impôts qui suit cela. Aussi bien l'agglomération que la commune. Donc on nous versera, dans pas longtemps 217 000 € et cela nous permettra de solder en totalité ce qu'on doit sur l'eau.

En même temps, il y a un autre dossier qui est en contentieux depuis 2018, c'est la croisée des arts. Le conservatoire qui utilise la croisée des arts : il y a 1 200 personnes qui fréquentent le Conservatoire dont 300 de Saint-Maximin donc un quart. Et qui paie les coûts ? c'est Saint-Maximin qui paie la totalité des coûts de fonctionnement alors aussi bien la location des salles, le chauffage, l'eau, électricité tout ce qu'on veut. Il y a une convention qui a été signée, pas par moi, c'était en 2018, 2 ans avant les élections, qui disait que l'agglomération prenait en charge le conservatoire s'engageait à payer la totalité des frais sur facture mais cela n'a jamais été fait depuis 2018. Alors, depuis mon élection, on a réclamé, on n'y est pas arrivé, on a tout mis au contentieux et on aura probablement une médiation après-demain qui nous dira justement quel est le montant réel que nous doit la croisée des Arts depuis 2018. Sachant que le dernier montant sur lequel on s'était à peu près entendu, avant qu'ils trafiquent encore quelque chose c'était 170 000 € par an. Les services de l'agglomération et de la commune ont évalué ce qu'on nous doit depuis 2018 à 170 000 € par an qui ne sont jamais rentrés avec la commune. J'espère qu'on va faire rentrer pour tout ou partiellement peut-être pour les années antérieures. Cela va nous permettre de recueillir beaucoup plus que ce qu'on doit pour l'eau.

#### **Intervention de Madame Mireille BOEUF**

En ce qui concerne la croisée des arts et le conservatoire, vous citez des chiffres qui sont absolument loufoques. Il n'y a pas 1 200 inscrits au Conservatoire de Saint-Maximin, malheureusement. Il y a 1 200 inscrits sur le conservatoire de la Provence Verte. C'est tout à fait différent. Par contre il y a plus de 600 enfants, 600 personnes de Saint-Maximin dont une grande majorité d'enfants qui sont de la commune ; on est plus sur une école intercommunale de musique etcetera. Il y a des enfants de Saint-Maximin qui, par la politique que vous suivez actuellement se retrouvent sans cours, sans possibilité d'avoir un accès à la culture mais nous y reviendrons parce que vous avez une question orale là-dessus mais il ne faut pas donner n'importe quel chiffre et avec ces chiffres essayer de manipuler les esprits.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Le chiffre me vient du directeur donc je ne vais pas l'inventer.

#### **Intervention de Madame Mireille BOEUF**

Il y a 1 200 inscrits sur la totalité du Conservatoire Brignoles et Saint-Maximin.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Il y a 1 200 personnes et un quart de Saint-Maximin et on paie 100%, voilà en gros, on peut être d'accord pour le reste.

#### **Intervention de Madame Mireille BOEUF**

Mais les 600 de Brignoles n'utilisent pas la croisée des Arts.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Quand on sera arrivé au bout de la procédure devant les tribunaux, je vous dirai madame BOEUF « si vous aviez fait cela avant on aurait perdu moins de temps ».

### **Intervention de Madame Mireille BOEUF**

Je ne vois pas pourquoi pénaliser les enfants de Saint-Maximin et faire payer des sommes astronomiques alors qu'il n'y a pas lieu.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Bien sûr Madame BOEUF, on a les moyens de faire cadeau à tout le monde.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

C'est dommage quand même que vous n'ayez pas voulu qu'on débâte sur le budget. Donc, je vais essayer de ne pas être longue et ne pas redire ce que mes collègues ont déjà dit mais quand même, le constat est là : après 4 ans d'auto-satisfaction pour avoir, je vous cite « redressé les finances de la commune » ; ce budget est celui de la vérité. Les excédents cumulés, hérités de vos prédécesseurs de 350 000 € dont 2 millions issus des budgets de l'eau à l'assainissement et qui vous ont permis de vivre à crédit jusqu'ici sont épuisés. Vous utilisez les derniers 700 000 € d'ailleurs de ces excédents pour boucler votre section de fonctionnement qui est structurellement déficitaire avec 18 millions de recettes et 19 millions de dépenses. Cherchez l'erreur. Votre épargne nette prévisionnelle a fondu comme la neige au soleil. Elle est composée presque exclusivement de la dotation obligatoire aux amortissements et la vraie épargne qui comprend aussi les excédents des années passées est de 126 000 €, donc autant dire rien du tout alors que l'épargne prévisionnelle à titre de comparaison du budget précédent était de 1 400 000 €. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, réveillez-vous notre maire nous mène à la ruine. On vous le répète depuis maintenant 4 ans et on voit enfin que ces mensonges ne tiennent pas et qu'il n'a rien redressé du tout mais, bien au contraire, plombé les finances de la ville avec son projet pharaonique de deux nouveaux stades, laissant tout le reste tomber en lambeau et se débarrassant de la gestion de tout ce qu'il peut : l'eau, l'assainissement, l'EHPAD. Oui, il a essayé et la gestion du périscolaire. Donc jusqu'à quand allez-vous cautionner cela ? Ou bien, croyez-vous que les Saint-Maximinois vont oublier, vous pardonner ? Il s'agit là, je pense, de votre dernière chance de faire preuve d'intégrité et de clairvoyance avant de précipiter la commune dans un gouffre de déficit. Bien sûr, j'anticipe déjà la question piège de Monsieur DECANIS : « la commune est pauvre que proposez-vous madame GARELLO ? ». Il est trop facile de venir demander des solutions après avoir lancé les projets démesurés et dépensé tout l'argent. Il fallait faire le débat et la concertation avant d'être pied au mur, pas après. Donc c'est trop facile maintenant de dire que l'opposition n'a aucune solution, qu'elle ne fait que critiquer mais vous nous appelez à l'aide quand vous avez déjà dépensé tout l'argent et endetté la commune jusqu'à l'étouffer avec des intérêts d'emprunt qui ont explosé donc 300 000 € en 2023, 720 000 € en 2024. Mesdames et Messieurs les conseillers vous avez la plaquette budgétaire et vous pouvez voir que ces chiffres je ne les invente pas, dont 400 000 € pour le nouvel emprunt, contrairement à ce que vous dites monsieur DECANIS. Vous savez, il y a des formations pour les élus qui sont financées par la Caisse des Dépôts. Vous devriez suivre une formation en finance parce que vous dites quand même des choses qui sont très loin de la vérité.

Je note aussi que le remboursement de ce nouvel emprunt pour les stades commence à peine : la première échéance est en mai 2024. Quand monsieur DECANIS nous dit que cela ne coûte pas grand-chose à la commune en minorant les chiffres de l'emprunt qui, je le rappelle, est étalé sur deux générations ; il oublie de dire que ce n'est pas seulement l'emprunt c'est tout l'autofinancement de la commune sur plusieurs années qui a été englouti par ce projet pour le reste à financer parce que vous vous en doutez cela n'a pas coûté que 6 millions d'euros mais au moins le double. Quand on lit en détail le document budgétaire, on ne peut aussi que s'indigner de ce qu'on lit : 55 000 € de reversement des excédents de l'eau à l'assainissement alors que vous avez subtilisé plus de 2 millions d'euros donc c'est certain avec cette somme la communauté d'agglomération pourra réaliser tous les travaux qui sont nécessaires sur les réseaux Saint-Maximinois, on peut être tranquilles. À deux associations près, vous donnez les mêmes montants à tout le monde, cela veut dire tout simplement que les dossiers ne sont pas instruits et que vous ne donnez même pas la peine de prendre

connaissance des projets des associations que vous êtes censé financer avec ces subventions. Pourtant vous leur demandez chaque année de remplir un dossier long pour expliquer ces projets. C'est du non-respect et c'est une perte de temps pour les présidents d'associations qui ont autre chose à faire que de remplir des dossiers que, de toute façon, personne ne lit à la mairie.

Concernant les subventions d'investissement, malgré mes sollicitations, je n'ai pas de réponse claire à la question concernant les subventions du Département, que vous inscrivez au budget. Donc, vous avez déjà rajouté les subventions supplémentaires qui ont été votées depuis mon élection en 2023, par décision modificative portant ainsi les crédits de subvention départementale sur l'année 2023 à 534 000 €. On voit bien que près de la moitié de cette somme est en reste à réaliser, ce qui confirme ce que je vous ai dit.

Vous ne réalisez pas les projets pour lesquels vous demandez des subventions, vous avez ainsi des subventions pour l'Université du temps libre qui datent de 2021 et 2022 alors que le projet n'a même pas démarré en 2024. Vous auriez très bien pu faire des demandes pour d'autres projets à la place comme par exemple le chemin de Régalette à tout hasard, plutôt que de raconter aux riverains que c'est à cause de moi que vous n'avez pas réalisé les travaux promis de longue date.

J'attire aussi votre attention sur le fait que si vous tardez encore, ces subventions seront caduques. Ce qui serait dommage à la fois pour le travail des équipes du département qui ont instruit les dossiers, pour les équipes de la mairie qui les ont préparés et surtout pour les Saint-Maximinois qui vont devoir financer tout cela sur leurs impôts. Concernant l'investissement, on voit que, même en 2024, il est encore plombé par vos stades puisqu'on vote des crédits relatifs aux révisions de prix et avenants sur les marchés de travaux. Quand est-ce que Monsieur le Maire vous présenterez enfin un bilan de ce que ce projet a coûté à la ville et comment il a été financé ? Les Saint-Maximinois ont le droit de savoir parce que c'est leur argent et pas le vôtre. Faites-le par respect pour eux à défaut de le faire par respect des conseillers municipaux qui le demandent depuis plusieurs mois. Je voudrais aussi souligner que le Département a voté des subventions pour la rénovation énergétique de l'école Paul-Barles, cela dès mon élection l'année dernière, ainsi que pour les rues Denfert Rochereau et la rue Baudin. Il serait temps en effet de faire ces travaux tant attendus.

Je suis interpellée par le peu d'investissement pour la sécurité : 14 000 € soit même pas 1 € par an par habitant donc c'est un sujet qu'il faut prendre à bras le corps. Notre police municipale mérite d'être équipée et aidée dans ces missions par les nombreuses technologies qui permettent aujourd'hui de faciliter et rendre plus efficace leur travail.

Pour conclure votre rapport, vous annoncez de nouvelles ventes de terrain à l'étude. Comptez-vous dilapider tout le patrimoine foncier de la commune avant la fin de votre mandat monsieur DECANIS ? Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une raison de plus pour voter contre ce budget afin de mettre monsieur DECANIS hors d'état de nuire dès aujourd'hui.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Madame GARELLO, l'année dernière au même endroit, vous nous expliquiez que compte tenu de l'état de nos finances, il fallait baisser de 12.5% les impôts et vous vouliez absolument démontrer à toute l'assemblée qu'on avait beaucoup trop d'argent. Je me suis évertué à vous expliquer que ce n'était pas raisonnable parce que d'une année sur l'autre, cela ne fonctionne pas comme cela. Heureusement on vous a écouté, on les a baissés de 12.5%, même la Direction des finances publiques m'a dit « ils sont fous » mais heureusement, on a fait un autre conseil municipal, on est revenu à quelque chose d'un peu plus raisonnable.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Vous vous trompez la proposition ne venait pas de moi.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

En ce qui concerne le parc des sports, je vous donnerai la note exacte. On est je crois, de mémoire à 9 000 002 ; 6 millions d'emprunts, 2 millions de subventions. Voilà à peu près le montant du Parc

des Sports du Clos de Roques. En ce qui concerne l'Université du temps libre, on a dû faire une étude qui s'appelle une étude G2 pro pour savoir si les fondations pouvaient ou pas résister. Pour les travaux sur le bâtiment, tant que cette étude n'est pas faite, on ne peut pas lancer les appels d'offres et donc c'est la raison pour laquelle il n'y a rien qui a démarré. Pour cette université du temps libre, sur 2 millions on a 1 000 006 de subventions, c'est-à-dire 80 %, le maximum que la loi permet. Pour le chemin de Régalette alors là, c'est le bouquet. Surtout que ce soit vous qui osiez en parler de ce chemin parce que Monsieur LORIOLE est venu et on était d'accord sur un ensemble de subvention qui devaient être

#### **Intervention de Mme**

Et ce projet ne faisait pas parti de ce que vous avez proposé, j'ai encore le dossier M. DECANIS qui est là encore.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Ce chemin de Régalette il faisait partie de subventions, vous avez été élue après donc quand vous êtes arrivée avec Monsieur LORIOLE j'ai repris tout ce qu'on avait déjà envoyé et lorsque que les subventions ont été notifiées, j'ai été surpris d'apprendre que le chemin de Régalette avait été retiré. C'est vous qui l'avez fait retirer.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Je ne vous permets pas d'avancer des mensonges éhontés. Vous avez privilégié d'autres dossiers dont l'Université du temps libre, d'autres dossiers que vous ne lancez pas et c'est pour ça que ce chemin n'est pas refait et que vous n'avez pas la subvention proposée. C'est la stricte vérité, vous ne l'avez pas du tout proposé lorsqu'on est venu vous voir avec Monsieur LORIOLE. Il peut en témoigner donc arrêtez de mentir, on a les documents que vous nous avez transmis, il n'est pas du tout dedans ce dossier.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Ce que j'ai transmis, heureusement, a été validé et heureusement que nous avons un président du département qui a des valeurs morales un peu plus élevées peut-être que ses conseillers. Voilà pour ce qui est du budget.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Vous vous prenez pour qui M. DECANIS ? Le donneur de leçon, de morale on n'est pas à l'école et arrêtez avec vos leçons, on n'a pas de leçon à recevoir de vous.

#### **Intervention de Mme Michèle VENET-LELOUP**

Je voulais intervenir sur trois points très rapides. Le premier concernant les subventions d'associations ; je partage, nous partageons le constat des autres membres de l'opposition. L'enveloppe générale est resté à peu près identique, c'est simplement la distribution intérieure de cette enveloppe qui nous pose problème, qui nous interroge. Des associations ont des subventions très fortement baissées et on se demande pourquoi. Que s'est-il passé ?

Le deuxième point, c'est par rapport au SIHA, c'est une structure que vous avez choisie en juin 2023 pour remplacer le centre social Martin Bidouré. Suite à notre demande d'information relative à la participation prévisionnelle pour 2024 auprès de la DGS, celle-ci nous a précisé que le montant des 239 000 € était ventilé dans un compte 42. 21 crèche- garderie. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ce n'est pas dans la nature centre de loisirs ? Cela veut dire que l'intervention du SIHA va être de la nature crèche- garderie et non plus centre de loisirs ? Je pense que cela nécessite une rectification. Ensuite, je voudrais parler du budget du fonctionnement des écoles. Depuis de nombreuses années, le budget de fonctionnement des écoles n'a guère évolué pourtant les coûts n'ont cessé d'augmenter en 2022. Il était à peu près de 60 000 € en 2023, cela avait baissé à 65 000 €. Pour 2024, vous

proposez 68 000 €, c'est-à-dire qu'on reviendrait à peu près au niveau du budget 2022. Quelques petits exemples à l'intérieur de ce budget : pour un bus scolaire pour faire une sortie scolaire, vous accordez toujours simplement 100 € par classe pour l'année. Un bus quand on fait une sortie scolaire coûte au minimum 350 €. On n'arrive pas à budgétiser un transport une fois par an par la mairie. Pourtant, cette contribution municipale sur les voyages scolaires au départ était pour pouvoir contribuer justement à un voyage complet pour les élèves une fois dans l'année. Le budget mobilier, lui, a disparu. Et même l'an dernier, vous avez oublié le budget des fournitures scolaires des classes ULIS et ce sont les enseignants, les directeurs d'école qui ont proposé une solution de rechange en espérant que cette année cela ne sera pas le cas et que vous y penserez bien. Et je ne parle pas de la gratuité de la croisée des arts pour les spectacles de fin d'année qui se trouve limité maintenant à une gratuité par école alors qu'auparavant cela était accordé pour chaque projet pédagogique culturel des classes. Nous voyons bien que votre priorité n'est pas de permettre aux élèves de Saint-Maximin d'avoir de bonnes conditions d'apprentissage.

#### **Intervention Monsieur le Maire**

On a un service Sports et Associations qui étudie toutes les demandes qui sont faites avant une certaine date, à la suite de tout cela, on nous fait des propositions. Il y a une commission d'élus qui se réunit et puis on décide du montant. Alors, il serait bien de donner plus à tout le monde mais ce n'est pas possible donc on est obligé de faire pour le mieux avec ce qu'on a.

En ce qui concerne le SIHA, s'il a coûté plus cher que le centre social et culturel, c'est tout simplement, vous devriez être ravie compte tenu de vos sensibilités, qu'on est revenu à quelque chose d'un peu plus normal c'est-à-dire que les animateurs étaient payés 4 € de l'heure et donc on a souhaité, pour avoir des animateurs de qualité et surtout pour les garder, les payer au SMIC. Donc, quand on passe de 4 € au SMIC, forcément c'est un surcoût. Aujourd'hui l'ensemble des structures d'animation que ce soit l'ODEL que ce soit le SIHA ou d'autres dont j'ai oublié les noms rémunèrent au SMIC. C'est ce qui explique la différence. En ce qui concerne le nombre d'animateurs c'est le même et des frais de structure il n'y en a pas, les bâtiments sont communaux et pour ce qui est de la nourriture, c'est nous qui la faisons livrer donc le seul surcoût provient de cette différence.

#### **Intervention de Mme Michèle VENET-LELOUP**

Vous n'avez pas écouté ma question M. le maire, la question que je vous pose est pourquoi cette dépense est dans le compte crèche et garderie ? cela n'a rien à voir avec crèches et garderies, c'est le centre de loisirs.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Alors, j'en ferai la remarque et je gronderai Madame la Directrice des Finances. Si on ne l'a pas mis là où il fallait alors là, c'est un scandale. On le changera, on le mettra où il faut. Je propose de passer au vote.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Justement, avant le vote c'est une question importante.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

On a une soirée avec 3 votes à bulletin secrets. J'ai laissé chaque groupe s'exprimer.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

M. DECANIS, je voudrais savoir si vous avez rendu les délégations et les indemnités aux adjoints, à M. SIMONETTI et aux autres adjoints. Est-ce que vous pouvez me répondre ? Comment, dans quel état d'esprit ils abordent ce vote ?



### Intervention de Monsieur le Maire

On va passer au vote, on ne va pas y passer la soirée Mme GARELLO. Vous vous êtes exprimée aussi longtemps que vous avez voulu. Maintenant, on va passer au vote.

### Intervention de Madame Vesselina GARELLO

C'est un déni de démocratie, à chaque instant vous êtes un dictateur.

### Intervention de Monsieur le Maire

Tout a été prévu dans les règles, comme vous nous l'avez demandé.

*Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget principal de la Commune, établi par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions, lequel budget s'équilibre en dépenses comme en recettes pour se décomposer comme suit :*

*Propositions pour l'exercice 2024*

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	19 062 796,82 €	19 062 796,82 €
INVESTISSEMENT	6 901 562,29 €	6 901 562,29 €
TOTAL	25 964 359,11 €	25 964 359,11 €

*Monsieur le Maire entendu*

*Suite à la demande du tiers des membres présents, il est procédé au vote de la délibération à bulletin secret.*

*Pour : 17*

*Contre : 16*

*Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents*

- *APPROUVE le projet de budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget principal de la Commune.*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

## **32 - REPRISE PROVISION SEMI-BUDGÉTAIRE POUR RISQUE - REVERSEMENT DES RECETTES ENCAISSEES ISSUES DES ROLES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2020 - CONVENTION DE DELEGATION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMMERATION PROVENCE VERTE**

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :*

*Article 1 : d'effectuer une reprise sur la provision pour « risques et charges » constituée sur l'exercice 2023 à hauteur de 300 000,00 €.*

*Article 2 : d'appliquer la réglementation en vigueur dans la nomenclature M57 et d'effectuer cette écriture de façon semi-budgétaire (titre en section de fonctionnement au compte 7815).*

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents*

*Article 1 : EFFECTUE une reprise sur la provision pour « risques et charges » constituée sur l'exercice 2023 à hauteur de 300 000,00 €.*

*Article 2 : APPLIQUE la réglementation en vigueur dans la nomenclature M57 et d'effectuer cette écriture de façon semi-budgétaire (titre en section de fonctionnement au compte 7815).*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

### **33 - PROVISION POUR DEPRECIATION D'ACTIF CIRCULANT - EXERCICE 2024**

*Il est proposé de constituer une provision semi-budgétaire pour créance douteuse d'un montant de 27 000,00 €. Les crédits sont prévus au compte 6817 du budget de la commune (mandat d'ordre mixte).*

*La reprise de la provision, si le risque se concrétise ou bien est écarté, sera retracée au chapitre 78 "Reprises sur provision".*

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents*

*- AUTORISE Monsieur le Maire de constituer une provision semi-budgétaire pour créance douteuse d'un montant de 27 000,00 €.*

*Les crédits sont prévus au compte 6817 du budget de la commune (mandat d'ordre mixte).*

*La reprise de la provision, si le risque se concrétise ou bien est écarté, sera retracée au chapitre 78 "Reprises sur provision".*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

### **34 - OPERATION D'INVESTISSEMENT REALISEE POUR LE COMPTE DE TIERS - IMMEUBLE CADASTRE AN 362 - 14 RUE COLBERT / MODIFICATIONS**

*Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée sur le total de cette opération repris dans le tableau récapitulatif de la délibération n° 232 du 18 décembre 2023 : 75 190,00 € alors que le total est de 88 200,00 € ;*

*Il convient pour la commune :*

- d'adresser les demandes de remboursement des travaux exécutés d'office par la commune auprès des héritiers précités*
- de modifier et d'inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de la prise en charge de ces travaux par imputation sur un compte d'opération d'investissement pour compte de tiers, et leur remboursement selon le tableau ci-dessous :*

<b>Section investissement dépenses</b>			<b>Section d'investissement recettes</b>		
<b>Fonction/ article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant TTC en €</b>	<b>Fonction/ article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant TTC en €</b>
8 / 454113	Travaux exécutés d'office	88 200,00	8 / 454123	Travaux exécutés d'office	88 200,00

	<i>pour compte de tiers défaillant</i>			<i>pour compte de tiers défaillant</i>	
<b>Total DI</b>		<b>88 200,00</b>	<b>Total RI</b>		<b>88 200,00</b>

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents*

- *ADRESSE les demandes de remboursement des travaux exécutés d'office par la commune auprès des héritiers précités*

- *MODIFIE et INSCRIT les crédits nécessaires à l'exécution de la prise en charge de ces travaux par imputation sur un compte d'opération d'investissement pour compte de tiers, et leur remboursement selon le tableau ci-dessous :*

<b>Section investissement dépenses</b>			<b>Section d'investissement recettes</b>		
<b>Fonction/ article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant TTC en €</b>	<b>Fonction/ article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant TTC en €</b>
8 / 454113	<i>Travaux exécutés d'office pour compte de tiers défaillant</i>	88 200,00	8 / 454123	<i>Travaux exécutés d'office pour compte de tiers défaillant</i>	88 200,00
<b>Total DI</b>		<b>88 200,00</b>	<b>Total RI</b>		<b>88 200,00</b>

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

### **35 - ABROGATION DE LA DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N°37 DU 10 JUILLET 2020**

#### **Intervention de Monsieur Nicolas SAETTLER**

Nous, les membres du groupe Démocratie et Transparence avons fait campagne pendant plusieurs années jusqu'en 2020 avec vous monsieur le Maire, une vingtaine d'autres membres de ce conseil ; nous avons mis l'accent auprès des électeurs sur la démocratie participative. Or, après votre élection en tant que maire, il s'est très vite avéré que la démocratie n'existait pas du tout au sein de l'équipe majoritaire. Vous n'avez ni entendu ni écouté les membres de votre équipe et même pas les adjoints. Nous avons vite compris que pour vous, les réunions avec les adjoints ou d'autres membres de majorité ne servent qu'à expliquer ce que vous avez décidé seul ou en cercle très restreint. Nous sommes nombreux à avoir fait des propositions mais tous ici, y compris des adjoints qui vous rejoignent à nouveau pour retrouver leur délégation savent que vous n'acceptez que très rarement des idées ou propositions ne venant pas de vous.

Venons-en aux décisions que vous prenez grâce aux délégations de pouvoir que le conseil, nous y compris, nous vous avons donné en août 2020. Nous avons appris, par le journal La Marseillaise de dimanche dernier, que vous avez rencontré le Préfet et que vous avez évoqué avec lui votre proposition de sortir de l'agglomération pour rejoindre la Communauté de Communes Provence Verdon alors même qu'aucune délégation de pouvoir ni aucune délibération du conseil municipal ne vous permettait de le faire. C'est en quelque sorte un abus de pouvoir.

Vous modifiez les tarifs du périscolaire en septembre dernier sans passer par le conseil municipal, encore un abus de pouvoir. Vous avez dû par la suite régulariser cette décision. La délibération sur la SAGEP a été retoquée par le sous-préfet, non pas pour une erreur matérielle mais, parce que son processus était entaché d'irrégularité.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il est indispensable que le conseil municipal reprenne les délégations de pouvoir qui vous ont été confiées en 2020, à l'exception de la délégation concernant le louage de choses. Contrairement à ce que nous lisons sur les réseaux sociaux, cela ne veut pas dire que nous voulons bloquer le fonctionnement de la commune, mais seulement que vous n'avez plus notre confiance pour la gestion de notre commune. Le conseil municipal doit reprendre le fonctionnement collectif démocratique et transparent qu'il aurait toujours dû avoir et tel que cela était prévu dans notre programme électoral.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Concernant le vote des tarifs du SIHA, le contrôle de légalité nous a dit que cela a bien été réalisé conformément à la loi. C'est le sous-préfet qui a conduit un certain nombre de gens qui l'ont consulté en erreur. Mais, la preuve c'est que la délibération est passée au contrôle de légalité sans aucun problème. Pour ce qui est de la SAGEP, l'irrégularité, c'est tout simplement parce que j'ai été nommé administrateur de la SAGEP au niveau de la commune et que normalement, toutes les délibérations qui ont trait à la SAGEP, il faut que je sorte. Et le jour où on a pris la délibération, j'ai oublié de sortir. Voilà l'irrégularité, voilà le scandale. C'est tout simplement la raison pour laquelle on a été obligé de la reprendre.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

C'est moi qui ait contesté auprès de Monsieur le sous-préfet. En fait, vous avez bénéficié du fait que le SIHA se trouve dans les Bouches-du-Rhône, donc le préfet du Var n'était pas compétent pour réagir. Ensuite, vous avez entre temps modifié le règlement périscolaire. Donc il aurait fallu, effectivement, qu'on aille au tribunal administratif pour démontrer qu'encore une fois vous avez tort mais vous savez que nous, on n'a pas que ça à faire non plus et, que l'on a pas les moyens que vous avez avec les impôts de nos concitoyens pour se payer des avocats. En fait, c'est cela le fond du problème. Ce n'est pas que vous avez raison et qu'on a tort.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

La dernière fois vous avez eu tort, vous avez payé donc c'est vrai qu'après on fait attention.

#### **Intervention de Madame Mireille BOEUF**

Alors je voudrais m'exprimer, s'il vous plaît et d'une manière générale, je ne vais pas rentrer dans le détail des irrégularités mais dire tout simplement qu'au regard de toutes ces irrégularités qui émaillent le cours de votre gestion ; au regard de la trajectoire financière que nous venons de voir et d'analyser que vous empruntez dans la conduite du budget de notre collectivité ; en regard de la manière autocratique donc vous conduisez les affaires de la commune et enfin au regard de l'absence totale d'information, de concertation avec les élus qui vient d'être expliqué par Monsieur SAETTLER; nous nous sommes associés aux deux autres groupes d'opposition pour demander l'abrogation des délégations de pouvoir qui vous avaient été données en début de mandat.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Juste un truc un peu rigolo ; j'ai passé 12 ans dans l'opposition et en 12 ans il n'y a pas eu une seule commission municipale d'organisée. La commission des finances, elle, s'est tenue il y a une semaine. Pour ma part, en 12 ans je n'en avais jamais connues.

*Le Conseil Municipal doit se prononcer afin :*

*ARTICLE 1 : D'abroger la délibération n° 37 du 10 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire.*

*ARTICLE 2 : Donner délégation de pouvoir à Monsieur le Maire, et ce pour la durée restante de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, afin de faciliter la gestion quotidienne.*

*ARTICLE 3 : Décider que Monsieur le Maire devra rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions prises en vertu de cette délégation.*

*ARTICLE 4 : Décider qu'il pourra y être mis fin à tout moment, en tout ou partie, sur décision du conseil municipal.*

*ARTICLE 5 : Décider qu'en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, les dispositions de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales s'appliquent.*

*Monsieur le Maire entendu*

*Suite à la demande du tiers des membres présents, il est procédé au vote de la délibération à bulletin secret.*

*Pour : 17*

*Contre : 16*

*Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents*

*ARTICLE 1 : ABROGE la délibération n° 37 du 10 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire.*

*ARTICLE 2 : DONNE délégation de pouvoir à Monsieur le Maire, et ce pour la durée restante de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, afin de faciliter la gestion quotidienne.*

*ARTICLE 3 : DECIDE que Monsieur le Maire devra rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions prises en vertu de cette délégation.*

*ARTICLE 4 : DECIDE qu'il pourra y être mis fin à tout moment, en tout ou partie, sur décision du conseil municipal.*

*ARTICLE 5 : DECIDE qu'en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, les dispositions de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales s'appliquent.*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

## **36 - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DES FETES**

### **Intervention de Madame Mireille BOEUF**

Je voudrais savoir pour quelle raison nous n'avons pas, annexés à ce nouveau règlement, les tarifs applicables. Puisqu'il est précisé que les tarifs seront fixés par une décision du maire, pourquoi est-ce que vous n'avez pas pris la décision, vous n'avez pas mis les tarifs avec cette délibération ?

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Les tarifs doivent être les mêmes que ceux qui il y avaient auparavant, je vérifierai, je vous le dirai.

### **Intervention de Madame Mireille BOEUF**

Ce serait intéressant qu'on les annexe au règlement comme cela, ils sont aussi votés.

### Intervention de Monsieur le Maire

Tout simplement parce que c'est le règlement général et chaque fois qu'on change les tarifs, ce sont des décisions du maire. Ce n'est pas soumis à changer le règlement intérieur de la salle des fêtes. Dans le règlement intérieur, on fixe les conditions et ensuite chaque fois qu'on change les tarifs, on ne change pas le règlement intérieur car c'est le cadre général.

### Intervention de Madame Mireille BOEUF

Si on peut charger les tarifs, on peut faire simplement un avenant au règlement intérieur qui le change.

### Intervention de Monsieur le Maire

Cela ne se fait pas dans le cadre du règlement intérieur.

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :*

- *d'approuver le principe de la mise à disposition de la salle des fêtes*
- *d'approuver les conditions d'utilisation de ladite salle telles qu'elles figurent en annexe*
- *de l'autoriser à signer le présent règlement*

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents*

- *APPROUVE le principe de la mise à disposition de la salle des fêtes*
- *APPROUVE les conditions d'utilisation de ladite salle telles qu'elles figurent en annexe*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent règlement*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

## **37 - PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION**

### Intervention de Monsieur Gabriel PICH

C'est la première fois en 50 ans de vie publique que je vois qu'on a changé la loi dont le PLU pour juste une personne, une parcelle mais pas n'importe quelle personne. Est-ce qu'on peut légiférer pour une personne ? Moi j'en doute.

La deuxième chose, pourquoi seulement une personne il y a d'autres commerces dans le secteur agricole protégé, qui devrait pas y être d'ailleurs, à qui on demande de cesser de l'être. Donc, pourquoi l'un et pas tous ?

Troisième point, On va valoriser un terrain agricole de 1.7 hectares en terrain commercial donc là on va permettre pour un particulier une plus-value extrêmement importante et pour quelle raison ? On se lance là dans un processus qui va rogner un espace agricole protégé alors même que dans le temps on voit bien qu'il y a des mouvements d'agriculteur qui ont fait plier l'Europe sur les jachères de manière à pouvoir augmenter les surfaces cultivées, que nous avons besoin de plus en plus de surface cultivées pour bénéficier tout simplement d'une production nationale pour faire face aux besoins. Donc, je pense que là on est complètement à contre temps des problèmes de l'agriculture. Et puis, dans ce cas-là pourquoi ne pas faire carrément une super zone professionnelle tout simplement entre la voie de contournement et puis l'autoroute tant qu'on y est. Enfin, je croyais que l'on avait affaire à une zone agricole protégée et que pour pouvoir effectivement sortir une parcelle de cette zone il fallait reconstituer, par ailleurs, dans un autre

endroit une surface agricole équivalente. Je me trompe peut-être, je ne suis pas un spécialiste du monde agricole. Donc pour moi, il n'y a aucun intérêt à faire cette révision du PLU et bien sûr je voterai contre.

**Intervention de Madame Hélène HENRI**

On est absolument consternés par une telle délibération.

Pourtant, il ne s'agit pas, pour l'avoir rencontrée et elle le sait, de mettre en cause une personne. Pas du tout, loin sans faut. Pourquoi, comme l'a dit Gabriel PICH, l'on ne prépare pas une délibération qui concerne plus d'une zone ? Aujourd'hui ce qu'on nous demande de faire, c'est de prendre une position que vous n'êtes pas capable d'assumer tout seul au risque qu'on vous la refuse et de dire : « ce n'est pas ma faute, c'est la faute des autres » et je trouve cela trop dommage. Pourquoi on ne la retire pas, on réfléchit sur ce projet avec tous ceux à qui on est en train de demander, de remettre en question leur activité ? C'est ce que tu as dit Gabriel, je ne comprends pas cette démarche. J'en ai longuement discuté ; je l'ai longuement réfléchi. Je ne dis pas cela pour le plaisir, cela m'est difficile mais je pense qu'il faudrait qu'on la revoit plus tard. Pour ce qui est de la démarche, je ne la comprends pas, même si tes explications longues et généreuses, Pascal, ont été assez claires.

**Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Mais moi, en préambule, je voudrais savoir Monsieur SIMONETTI, si je m'adresse de nouveau à l'adjoint délégué à l'urbanisme. Est-ce que vous avez récupéré votre délégation oui ou non ?

**Intervention de Monsieur Pascal SIMONETTI**

Je ne vois pas en quoi cela empêcherait de vous répondre. C'est une affaire entre Monsieur le Maire et moi.

**Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Ah bon, sinon c'est une affaire publique, je suis désolée.

**Intervention de Monsieur Pascal SIMONETTI**

Ecoutez ce n'est pas l'objet, on est sur la délibération numéro 37 donc je vous répondrai sur la délibération numéro 37.

**Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

J'en déduis que vous avez récupéré votre délégation et vos indemnités, très bien.

**Intervention de Monsieur Pascal SIMONETTI**

Ecoutez, si vous voulez qu'on fasse une comparaison d'indemnités madame GARELLO, c'est bien volontiers.

**Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

D'ailleurs ça me rappelle que vous avez omis de présenter le rapport sur les indemnités des élus comme vous l'a écrit Monsieur PICH, qui est obligatoire avant chaque budget donc oui, si vous voulez qu'on joue sur ce terrain-là allons-y. Moi, mes indemnités ont été présentées avant le vote du budget du Département.

**Intervention de Monsieur Pascal SIMONETTI**

Ces histoires d'indemnités, moi je suis très serein là-dessus. Je consacre largement de temps à l'urbanisme. Si j'avais fait un rapport entre le taux horaire et le temps que j'y passe. Donc, je ne me sens pas du tout gêné et cela ne me dérange pas du tout. De toute façon, cela a été paru puisqu'il y a eu un vote concernant le montant des indemnités. Mais je voudrais répondre d'abord parce qu'on



est sur la délibération, je rappelle dans un premier temps que par rapport aux autres activités sur lesquelles d'ailleurs la mairie a engagé des actions qui sont sur le bureau du Procureur concernant deux autres sites. Il y a eu quand même en 2004 un changement d'affectation avec la reconnaissance du bâtiment comme un bâtiment commercial en zone AP. Cela ne vous semble pas bizarre ?

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Pour récapituler la situation, on est élu en 2020. En juillet 2020, sur le terrain de la cave Cantarelle, il y a un bâtiment qui exerce une activité, qui vend du vin et qui reçoit des colis qui sont commandés sur internet. Derrière, il y a un espace sur lequel se déroule un vide-greniers. Ce n'est pas moi qui l'ai autorisé, cela existait depuis des années. En raison d'un certain nombre de conflits : il y a des gens qui ont écrit au sous-préfet, il y a des gens qui ont écrit toujours les mêmes donc, il y a des gens qui ont écrit au maire et qui ont organisé des réunions, qui ont dit que c'est un scandale parce que c'est une zone agricole protégée. Cela reste encore vraiment à regarder parce que comme le dit Pascal, c'est quand même une activité commerciale qui y est autorisée. Bon, il y a quelque chose d'un peu bizarre sur la zone mais il n'en demeure pas moins qu'il y avait quelque chose qui fonctionnait pas pour le mieux sur cette zone, compte tenu du fait que c'est en zone agricole protégée. Voilà ce qu'on a retrouvé lorsqu'on a été élu. Là-dessus il y a des plaintes qui ont été déposées auprès du sous-préfet, le sous-préfet m'a écrit. Donc, il a fallu supprimer quelques activités qui étaient autour du bâtiment en dur de la cave Cantarelle. C'est ce qui est le cas aujourd'hui.

Pour le reste, qu'est-ce qu'on fait ? Ces activités existent depuis longtemps, certaines comme le vide-greniers sont très appréciées des Saint-Maximinois et de l'ensemble des gens du territoire. Aujourd'hui, ce que nous proposons à travers cette délibération, c'est de régulariser tout cela. Si vous ne voulez pas, on peut tout faire fermer, on peut faire démolir le bâtiment. On peut faire ce que vous voulez mais soit on régularise soit on va jusqu'au bout et on fait tout fermer et on demande à ce que les terrains redeviennent agricoles. Parce que, aujourd'hui, ils n'ont rien d'agricole, c'est sûr. Quand j'ai été élu, ils n'avaient déjà rien d'agricole. Donc qu'est-ce qu'on fait sur une parcelle comme celle-ci ? alors ce que l'on vous propose, c'est la partie sur laquelle il y a le vide-greniers. Ce ne sera jamais une activité commerciale, je l'ai évoqué d'ailleurs avec les propriétaires. Ce que l'on imaginait c'est de laisser le vide-greniers. La partie sur laquelle il y a le vide-greniers, ce que j'avais proposé c'est de pouvoir l'utiliser comme un parking à condition que ça soit déclassé pour les jours de forte influence dans le centre-ville avec un minibus électrique qui pourrait faire les navettes aller-retour de là jusqu'au centre-ville. Mais dans tous les cas, aujourd'hui compte tenu de la configuration du terrain il ne sera plus agricole. Donc ce que j'avais essayé d'imaginer c'est trouver une solution où on puisse s'en sortir pour le mieux avec tout le monde. Voilà le sens de la délibération. Alors, maintenant vous pouvez voter pour, vous pouvez voter contre. On ira peut-être au contentieux, je ne sais pas, ce sont les propriétaires qui décideront.

### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Sur le fond donc, cette délibération nous propose de façon très sibylline de transformer une zone agricole protégée en zone commerciale, en nous expliquant qu'il s'agit juste donc de régulariser une situation, donc rien d'exceptionnel. Sauf qu'une zone agricole protégée, c'est justement un dispositif exceptionnel qui a été créé par la loi pour sanctuariser les espaces agricoles et une zone agricole protégée c'est une servitude d'utilité publique qui permet de préserver la vocation agricole des zones présentant un intérêt général. Donc je cite la loi, maintenant, à cet intérêt général vous opposez des intérêts privés puisque ne nous trompons pas comme cela a été dit, la transformation d'un foncier de terrain agricole en zone commerciale, modifie de façon substantielle la valeur de ce foncier et va bénéficier par conséquent à son propriétaire et pas à la commune. Vous qui vous êtes opposé en 2013 à la constructibilité d'une partie de cette zone dans la plaine et qui avait plaidé pour qu'elle soit classé agricole qu'est-ce qui vous fait aujourd'hui changer d'avis de façon aussi radicale ? Encore une fois, vous présentez les choses en plus de façon biaisée. La cave Cantarelle a bénéficié d'un

dispositif dérogatoire qui permet la vente sur des terrains agricoles de la production issue de l'agriculture. La cave qui avait à l'origine cette activité a été étendue donc petit à petit à d'autres activités sans aucun lien avec la production agricole. Vous, comme d'autres maires mais surtout vous, avez toléré cet état de fait pour des raisons qui vous sont propres jusqu'à ce que d'autres commerçants agacés par la situation deux poids deux mesures dénoncé les faits auprès du Préfet. Donc, c'est cela qui s'est réellement passé, on le sait tous. Et maintenant, vous nous expliquez que comme la cave Cantarelle enfreint les règles urbanistiques et de ce fait, n'est plus conforme à la loi, il faut modifier les règles plutôt que de demander à ce qu'elles soient respectées. Donc, n'importe qui peut demain venir à Saint-Maximin, commencer une activité illégale et obtenir du maire qu'il change les règles pour régulariser la situation. Vous l'avez d'ailleurs déjà fait avec la construction d'une ferme dans une zone naturelle qui a été démarré sans permis et que vous avez autorisé, légalisée par la suite. C'est ce procédé digne d'une République « bananière » que je dénonce. Ce n'est pas le fait que les gens travaillent et font des activités. Les Saint-Maximinois n'en peuvent plus de votre arbitraire au niveau de l'urbanisme comme d'ailleurs sur tous les autres sujets. Vous n'êtes pas un roi, vous êtes un maire et par ce fait, vous devez être le garant de la loi et non pas son fossoyeur.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Vous arrivez ce soir comme une vierge blanche, mais cela, personne ne peut le croire, parce qu'en 2014 vous avez été élue, vous faisiez partie de la majorité à ce moment-là, lorsque les terres étaient agricoles parce que c'était encore des vignes, des terres agricoles. Cela ne vous a pas gêné qu'on construise un bâtiment dessus, qu'on y fasse un vide-greniers. Maintenant, on arrive au bout de 6 ans, je suis élu, tout le monde s'agite. Madame la présidente des commerçants écrit au sous-préfet qui m'écrit, qui m'envoie le double de son courrier en me disant maintenant elle s'oppose au fait qu'il y a des activités commerciales là-dessus, il faut que vous fassiez quelque chose. Et moi, je me retrouve avec le bébé que vous avez géré avec toute votre équipe. J'essaie de trouver une porte de sortie et vous me dites c'est inacceptable. On va voter et puis on verra bien ce qui sortira. La seule chose qu'on propose, c'est de modifier, de demander que soit modifié le PLU. Même si on vote la délibération, elle va être envoyée à tous les services de l'État qui vont peut-être nous dire on accepte, on n'accepte pas. On verra bien.

#### **Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

Vous savez très bien qu'ils ne vont pas accepter, On dirait que cette démarche est juste pour montrer à vos amis que vous faites quelque chose.

#### **Intervention de Madame Mireille BOEUF**

Je souhaiterais prendre la parole pour terminer avant le vote, merci. Donc je ne rappellerai pas l'utilité d'une zone agricole protégée pour une ville comme Saint-Maximin qui a quand même une grande partie de vocation agricole, qui est encore une commune rurale. C'est dans ce sens d'ailleurs que la zone agricole protégée a été conçue, faite. Elle était remarquable par son unité géographique et puis aussi elle nécessite une protection de la zone agricole de par sa situation en grande partie périurbaine. Donc, vous demandez aujourd'hui de remettre en cause ce découpage de cette zone par une modification allégée. Si vous voulez repenser une zone et sans compensation, si vous voulez repenser une zone agricole protégée il faudrait la repenser dans son ensemble, ne pas ouvrir la porte à toutes les demandes qu'elles soient ou non individuelles et je redis comme l'a dit Hélène tout à l'heure ce n'est pas une question de personne, c'est une question de principe. Voilà donc, revoir une zone agricole protégée dans son ensemble, faire une véritable modification du PLU et non pas une modification allégée et rentrer dans un véritable processus qui sera beaucoup plus important mais qui peut aboutir certainement à quelque chose de mieux pensé. Alors, est-ce bien raisonnable, Monsieur le Maire, de simplement faire cette modification allégée sur la demande d'une personne. N'est-ce pas une erreur d'ouvrir la porte à beaucoup d'autres demandes qui iront dans le

même sens et qui remettraient en cause la zone dans son intégralité ? on peut se poser la question sur le début d'une nouvelle destruction ou simplement le prétexte pour faire endosser à d'autres une décision de refus que vous ne voulez pas assumer : ce sera encore la faute des autres.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Juste une remarque, aujourd'hui vous trouvez toutes les vertus à la zone agricole protégée. Je trouve cela extraordinaire car il n'y a pas longtemps, lorsque le bâtiment a été construit, lorsque le vide-greniers a été installé, c'est vous qui étiez à ma place : première adjointe à cette époque-là.

**Intervention de Madame Mireille BOEUF**

Je suis désolée, il était antérieur à mon poste.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Cela ne vous gênait pas trop que sur des zones qui étaient agricoles, zones protégées, qu'il y ait un bâtiment où on vendait du vin, qu'il y avait un bâtiment où il y avait toutes les activités qui étaient au dehors ; c'était au moment du COVID c'est vous qui étiez là. C'était tout en zone protégée, mais ça vous gênait en rien.

**Intervention de Madame Mireille BOEUF**

Le bâtiment a été construit bien avant cela.

**Intervention de Monsieur le Maire**

C'est vous qui l'avez généré cette situation et nous, on essaie simplement de trouver une solution.

**Intervention de Madame Mireille BOEUF**

Je vous rappelle à nouveau que le bâtiment était là bien avant et bien avant que moi je ne sois première adjointe.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Vous refusez d'assumer tout ce que vous avez fait et des conneries on en a beaucoup à rattraper aujourd'hui, malheureusement.

**Intervention de Madame Mireille BOEUF**

Et alors c'est peu dire qu'on doit, ce qu'on aura à rattraper en 2026

**Intervention de Madame Hélène NICOLAS**

Moi, j'ai juste une question pour le présent et l'avenir. Quelles preuves pouvons-nous avoir qu'il n'y aura pas d'autres constructions sur cette zone à l'avenir ?

**Intervention de Monsieur le Maire et de plusieurs personnes en même temps**

Inaudible

**Intervention de Madame Vesselina GARELLO**

C'est autre chose de tolérer une activité que de modifier une zone agricole en zone commerciale.

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :*

- *PRESCRIRE LA PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE N°2 DU PLU ET D'APPROUVER LES MODALITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE*

*Monsieur le Maire entendu*

*Suite à la demande du tiers des membres présents, il est procédé au vote de la délibération à bulletin secret.*

*Pour : 16*

*Contre : 15*

*Abstention : 2*

*Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents*

- *PRESCRIT LA PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE N°2 DU PLU ET D'APPROUVER LES MODALITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

### **38 - AUTORISATION DE SUPPRIMER DES MANUELS SCOLAIRES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES COMMUNALES**

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal*

- *D'approuver la procédure de désherbage régulier des manuels scolaires des écoles communales.*

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents*

- *APPROUVE la procédure de désherbage régulier des manuels scolaires des écoles communales.*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

### **QUESTIONS ORALES**

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

La première, Monsieur PICH qui regrettait de ne pas avoir le montant des indemnités mais je pensais qu'on les avait données au précédent conseil.

Donc en ce qui concerne le maire c'est 2072 € net par mois, alors bon je n'ai pas l'état, le maire 2072 € net par mois un adjoint 788 € net et un conseiller 123 € net voilà. On vous donnera un état monsieur PICH.

**Madame Hélène NICOLAS, du groupe « Démocratie et Transparence pour St-Maximin » a posé la question suivante :**

Où en est la réflexion de diffusion d'une lettre associative trimestrielle, indiqué par Monsieur le Maire le 15 novembre 2023 ? Qui fait partie du comité de rédaction ?

#### **Réponse de Monsieur le Maire**

Effectivement, c'est quelque chose que j'avais suggéré à la mi-novembre 2023 et puis l'agent qui nous fait la rédaction du service communication s'est mis en arrêt de travail depuis le mois de

décembre ; elle n'est pas revenue. Donc il n'y a plus qu'un agent et donc je sursois un peu à tout ça en attendant que l'on retrouve des effectifs normaux qui nous permettront de pouvoir la diffuser.

#### **Intervention de Madame Hélène NICOLAS**

Mais qui fait partie du comité de rédaction ?

#### **Réponse de Monsieur le Maire**

Pour l'instant, il n'y a rien puisque l'on n'a jamais fait cette lettre. Je vous avais dit, j'envisage une lettre trimestrielle pour les associations et puis 15 jours après, la principale responsable, puisque c'est la chef de service communication, s'est arrêtée (et depuis elle n'a pas repris) et comme vous le savez, dans les collectivités territoriales on continue à payer les agents ; ce n'est pas la sécurité sociale qui se substitue donc on n'a pas les moyens de payer quelqu'un qui est en arrêt de travail, payer encore quelqu'un d'autre pour faire la même chose. Donc, on attend qu'elle reprenne pour savoir comment on s'organise donc en attendant on sursoit à décision.

**Madame Mireille BŒUF du groupe Union pour Saint-Maximin a posé la question suivante :**

#### **Intervention de Madame Mireille BOEUF**

L'accueil de loisirs, il y a déjà beaucoup de choses qui ont été dites lors de ce conseil mais donc je vais résumer. Aujourd'hui, le SIHA, on le sait ne souhaite pas renouveler la convention que vous avez passée. Il privilégie les actions à mettre en place pour les communes adhérentes puisqu'apparemment l'accueil de Saint-Maximin a coûté cher en frais de fonctionnement donc nous sommes actuellement à la veille de la fin de cette convention. Nous sommes au mois d'avril, des décisions doivent être prises pour le mois de septembre. Est-ce que vous allez lancer le marché ? Est-ce que vous allez essayer de trouver quelqu'un qui va suppléer au SIHA ? Comment est-ce que cela va se passer et dans quels délais ?

#### **Réponse de Monsieur le Maire**

Alors, nous avons effectivement changé de prestataire pour passer au SIHA et surtout pour rendre une meilleure qualité de service et l'objectif a été atteint par toutes les enquêtes de satisfaction qui ont été faites. Donc on a demandé, suite à toute une calomnie qui s'est développée concernant nos rapports avec le SIHA, de nous faire un rapport qui a indiqué qu'on a toujours payé au centime près tout ce qu'on devait payer.

#### **Intervention de Madame Mireille BOEUF**

Le problème n'est absolument pas là. Cela ne fait pas partie de la question.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

On avait une excellente relation avec le SIHA, il y a eu un conflit politique qui a fait qu'on n'a pas souhaité que Saint-Maximin soit renouvelé. Ce n'est pas grave, à ce moment-là, c'est nous qui sommes en train d'étudier deux possibilités : soit on relance un marché et à ce moment-là mais il y aura un autre prestataire que le SIHA qui effectuera qui, gardera le centre loisirs ou alors c'est la commune qui le fera en régie. On est en train de travailler dessus et puis on vous dira ce qu'il en est d'ici quelques temps. Il y a pas mal de conseillers qui sont venus nous voir et qui nous aident à la prise de décision.

#### **Intervention de Madame Mireille BOEUF**

Ce que je dis c'est que la convention du SIHA a été faite hors marché.

## 2<sup>ème</sup> question du groupe Union pour Saint-Maximin

### Intervention de Madame Mireille BOEUF

Donc, depuis plusieurs semaines, les jours et les horaires d'ouverture de la croisée des Arts sont chaotiques et ne permettent plus un fonctionnement normal des activités qui s'y déroulent. Le conservatoire est obligé d'annuler des cours pour les enfants de notre ville. La Croisée ferme le lundi régulièrement, le cinéma voit ses jours et ses horaires de séance réduits voire supprimés. Plus de séances possible le soir, des événements ont été annulés, d'autres voient leur programmation en danger comme le festival « Hispanorama ». L'accueil et la billetterie ne sont ouverts qu'un jour et demi par semaine, ce qui restreint considérablement la possibilité d'assister au spectacle. Donc tout ceci, parce que il n'y a pas de remplacement d'un certain nombre d'agents et notamment des agents de sécurité et d'accueil. Donc des millions sont dépensés pour les stades mais pas pour la culture, un gros problème.

Plus de 600 élèves au Conservatoire pas 1200 mais 600 ce n'est déjà pas mal, des milliers de spectateurs dans la salle de spectacle de cinéma. Il y a-t-il une logique dans vos choix et quand comptez-vous revenir à un fonctionnement normal pour que l'ensemble des Saint-Maximinois puisse à nouveau bénéficier d'activités culturelles ?

### Réponse de Monsieur le Maire

Il y a eu des facteurs extérieurs que l'on n'attendait pas aussi bien pour l'EHPAD que pour l'incendie de l'école. On vous l'a dit au moment du vote de budget, on a dû dépenser 660 000 € sur le budget de fonctionnement en plus de ce qui était prévu. Donc pour cela, il y avait deux solutions : soit augmenter les impôts, soit gelé les dépenses.

C'est la deuxième solution qu'on choisit parce qu'il n'y a pas de miracles. Quand il manque 660 000 euros, il faut les trouver. Soit on trouve dans la poche des contribuables, soit on essaie de maîtriser au mieux les dépenses et forcément cela a des conséquences. Le Conservatoire accueille 1200 personnes dont 300 seulement de Saint-Maximinois. Il nous paraît normal que tous les utilisateurs paient ou que ce soit l'agglomération qui prennent en charge la dépense. Nous sommes en contentieux avec l'agglomération, si je le répète, c'est parce que j'ai l'impression que quand je parle, vous ne comprenez pas bien. Donc, une réponse précise sera apportée à votre question lorsque le tribunal se sera prononcé. Comme je vous l'ai dit, on en a pas pour longtemps et lorsqu'on saura combien nous verse le tribunal, à ce moment-là on reprendra le fonctionnement de la croisée des arts sachant que pour « Hispanorama » je vous rassure, une solution a été trouvée. Cela fonctionnera normalement.

*Le débat étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.*

Le 17 avril 2024,  
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,  
Christophe AUBERT



Le Maire,  
Alain DECANIS

